



# Police

Police Locale  
Zone de Police 5288  
«Pays de Herve»  
Direction Générale

Avenue Dewandre 49  
4650 Herve  
Tél. 087 34 35 00  
Fax 087 34 36 27  
zp.paysdeherve@police.belgium.eu  
www.police-paysdeherve.be

**POUR INFORMATION**

06 OCT. 2022

Secrétariat

Nos références            Srt ZP- ()  
Votre lettre du  
Vos références

Votre correspondant  
Téléphone  
Fax  
E-mail

Conseillère Josiane VANDERLINDEN  
087 343500  
087 343627  
Zp.paysdeherve@police.belgium.eu

Objet :        Conseil de Police du 20 Octobre 2022 - Information

Madame, Monsieur,

En vertu de l'article 27 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un Service de Police Intégré, structuré à deux niveaux, nous avons le plaisir de vous communiquer l'ordre du jour du prochain Conseil de Police de la Zone de Police « Pays de Herve » qui se tiendra le **20 Octobre 2022 à 18.30 H dans la salle de réunion de la Direction de la Zone de Police, Avenue Dewandre 49 à 4650 HERVE (Local 2.2 – 2<sup>e</sup> Etage).**

Cette séance aura donc lieu sous forme de réunion physique. Toutefois, le Collège de Police attire l'attention sur le strict respect des mesures et recommandations dans le cadre de la lutte contre le coronavirus Covid-19 qui seront d'application.

L'ordre du jour est établi comme suit :

Séance publique

1. Approbation du PV du Conseil de Police du 15 septembre 2022
2. Budget de la Zone de Police pour l'exercice 2022 – Modifications N° 03 et 04/2022 – Décision

3. Mobilité 05/2022 – Recrutement de 1 (un) Cadre de Base « Polyvalent à défaut de candidats déclarés « Aptes » par la commission de sélection lors de la mobilité 04/2022 – Ouverture d’emploi - Décision
4. Mobilité 05/2022 – Recrutement de 1 (un) Cadre moyen « Polyvalent » suite au départ en NAPAP d’un INPP de l’antenne de Welkenraedt le 01 septembre 2021 mais dont le remplacement par la mobilité 05/2021 n’a pas abouti – Ouverture d’emploi – Décision

Séance à huis clos

5. Lettre de mission du Chef de Corps – Approbation
6. Allocation de secrétaire de zone – Octroi à partir du 01 mai 2023 – Décision
7. Maladie professionnelle – Demande en vue d’obtenir une indemnisation pour une affection figurant sur la liste belge des maladies professionnelles donnant lieu à réparation introduite le 24 juillet 2020 par un membre du personnel INP – Arrêté N° 11/2022 du 20 octobre 2022.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.



La Secrétaire,  
J. VANDERLINDEN

PAR LE COLLEGE



Le Président,  
M. DROUGUET

----->><<-----